

Commune de FROGES



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 mars 2024

Par convocation en date du 15/03/2024, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie le 20 mars 2024 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Olivier SALVETTI, Maire de Froges

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS 19

VOTANTS 22

POUR : 22 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 11 /2024

Etaient présents : Emmanuelle OLTRA, François DI FORTI, Virginie DUPOUX, David LIOT, Philippe REVOL, Elise LANDREAU, Julien DI FRENZA, Mireille CEZIAN, Pilar GINET, Claude MANGILLI, Philippe ORSET-BLANC, Brigitte BELLOT-GURLET, Brice MAUCLERE, Michel ROUX, Francesca NOLOT, Francis MARTINEZ, Valérie PETEX, Arnaud RUCHE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Faustine LARUELLE, Cécile GILET, Djamel BOULACEL

Absente : Laure ANDREOLETY

Francesca NOLOT a été désigné secrétaire de séance

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL / AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Vu les articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable public,

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître.

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | |
|--|---------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| <u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 423 146,76 |
| <u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 609 733,86 |
| C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | 1 032 880,62 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| <u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent) | 1 117 027,22 |
| <u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1) | -33 746,63 |
| Besoin de financement F. = D. + E. | 0,00 |
| AFFECTATION =C. = G. + H. | 1 032 880,62 |

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal pour assurer le financement des besoins en investissement de 584 000,00 €, le solde d'un montant de 448 880,62 € étant inscrit en report à nouveau en section de fonctionnement.

Aussi, après avoir exposé les faits précédents, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'affecter** le résultat comme suit :

| | |
|---|------------|
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F | 584 000,00 |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 (2) | 448 880,62 |

Après en avoir débattu et avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'affecter** le résultat comme suit :

| | |
|---|------------|
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F | 584 000,00 |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 (2) | 448 880,62 |

| | | |
|---|---|--|
| <p><i>Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le et affichée le Le Maire Olivier SALVETTI</i></p> | <p>Fait à Froges, le 20/03/2024 Extrait certifié conforme Le Maire Olivier SALVETTI</p>  | <p>Secrétaire de séance Conseillère Municipale Francesca NOLOT</p>  |
|---|---|--|

Acte administratif pouvant être contesté dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif. Dans ce même délai un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux

